

# Bilan de mandat 2020-2026 : L'économie

**ROUILLER Rozenn**  
UNIS POUR BATIR DEMAIN Montpon-Ménestérol Montignac

## Réactivité

La politique économique d'une ville comme Montpon-Ménestérol joue un rôle essentiel dans l'attractivité, le développement et la prospérité du territoire. Avoir une politique économique est la volonté logique de toute équipe municipale.

Elle a pour objectif de stimuler la croissance économique mais également d'améliorer la qualité de vie des administrés au quotidien, par l'intermédiaire de la redistribution des richesses produites dans tous les secteurs de la vie publique.

Les installations liées à des projets d'entreprises ne dépendent pas directement de la volonté de la commune. Toutefois, la **politique menée** par les élus à différents niveaux doit créer les **conditions propices à l'installation et au bon fonctionnement de l'activité économique**. C'est en ces termes que se définit l'attractivité du territoire...

## Manager de commerces

Bien que le développement économique soit une compétence communautaire qui regroupe également le tourisme, les stratégies défendues par les élus de Montpon-Ménestérol ont un impact significatif sur les décisions prises en conseil communautaire. L'une des stratégies que nous menons quotidiennement est la **disponibilité, la réactivité et la précision** apportées aux différentes demandes des entreprises. C'est par exemple cette réactivité qui a permis l'implantation durant le mandat du premier groupe français et cinquième groupe mondial de santé animale CEVA. L'entreprise s'est dans premier temps rapprochée de la collectivité qui lui a aidé à trouver un terrain, puis lui a permis l'installation rapide des divers réseaux (eau, électricité, fibre, voirie etc.). Un contact permanent avec les cadres de l'entreprise a notamment permis de débloquer certains points de blocage... C'est dans cet esprit que nous avons travaillé durant tout le mandat et que nous continuerons car en matière d'économie comme dans beaucoup de domaines, les relations humaines sont primordiales. Cette délégation nécessite une **bonne connaissance des chefs d'entreprise du territoire, des commerçants et artisans, des professionnels** présents ou voulant s'installer sur la commune pour connaître leurs besoins, répondre à leurs attentes, les anticiper. A cet effet, une **mission de manager de commerce** a été créée sur 18 mois, afin de mettre en place différentes actions portées par la commune ou la CCIDL avec des **mesures fiscales incitatives**, la mise en place de **subventions**, des **opérations promotionnelles**, un concours des plus belles vitrines, en partenariat avec les commerçants. Des liens ont été instaurés avec le club des entreprises du Montponnais et les associations de commerçants.

## **Exonération du foncier des entreprises**

La commune de Montpon-Ménestérol a également sollicité la CCIDL afin de mener une politique de fiscalité incitative et notamment le vote de **l'exonération de la cotisation foncière des entreprises** durant les deux premières années de leur installation. Elle est désormais de règle pour toute installation d'entreprise sur la commune.

## **Petite Ville de demain & Opération de Revitalisation du Territoire**

La commune a mis en place plusieurs actions dépendant directement de sa compétence afin d'aider l'activité commerciale. Tout d'abord, la commune a adhéré au **programme PVD Petite Ville de Demain** avec signature de la convention tripartite commune/communauté de communes/préfecture le 26 avril 2021. Bénéficiant ainsi d'ingénierie, de financement et de logistique du réseau PVD, Montpon-Ménesterol a ainsi validé **l'ORT, Opération de Revitalisation du Territoire** le 20/09/2022. L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire. Un périmètre d'action de l'ORT a été défini ainsi que des fiches actions construites, fléchant ainsi les subventions et aides potentielles. L'ORT est le premier outil mis en place par la commune pour la revitalisation du territoire.

## **Zones d'accélération des énergies renouvelables & taxe sur les logements vacants, friches commerciales**

Concernant la fiscalité dépendante et choisie par la commune, le classement en **Zone France Ruralités Revitalisation, ZFRR**, permet **l'exonération de CFE complète pendant 5 ans** et partielle pendant les 3 années suivantes pour les entreprises concernées. Enfin, afin d'inciter les propriétaires de locaux commerciaux inoccupés depuis plus de deux ans à céder ou louer, une **taxe sur les friches commerciales** a été votée. La décision d'appliquer une telle taxe fait suite au constat que notre commune ne dispose pas suffisamment de locaux commerciaux pour accueillir toutes les demandes de porteurs de projets alors qu'un nombre significatif de commerces restent fermés.

Pour une économie inscrite dans l'air du développement durable et des nouvelles technologies, la commune a également arrêté les **ZAENR zones d'accélération des énergies renouvelables**. Ceux sont les zones pour lesquelles un potentiel en énergie renouvelable est avéré et qui après concertation, sont fléchées par la commune, afin d'être priorisées ensuite et avoir un dossier facilité lors de l'arbitrage de la préfecture.

## **La fibre**

Le **déploiement de la fibre** a été mené par le département de la Dordogne au travers d'un **Syndicat Mixte Périgord Numérique SMPN**. La Dordogne étant le troisième département de métropole par sa surface et présentant une faible densification de la population, les opérateurs privés n'ont pas souhaité installer la fibre pour des questions de rentabilité. Aussi, le département a eu la volonté politique forte d'installer le FTTH fiber to the home (fibre à la maison). La covid a entraîné un retard sur les chantiers, mais la commune de Montpon-Ménestérol a été la seconde plaque (hors agglomérations de Périgueux et Bergerac sous zone d'intervention d'opérateurs privés).

A l'aire du numérique, du Cloud, de l'internet des objets ou encore de l'intelligence artificielle, se doter d'une connexion haut débit est un enjeu majeur pour notre collectivité.

L'installation au niveau de la zone d'activité a représenté un chantier complexe co-porté par la CCIDL. L'installation sur le territoire communal permet désormais un accès à tous.

## **Prime devanture, ramassage des cartons...**

Des actions complémentaires sont également menées :

- En période covid, la commune a voté une exonération de loyer pour les baux commerciaux qu'elle avait en location.
- **L'ouverture des commerces le dimanche** (en dehors des commerces alimentaires) est soumise à délibération du conseil municipal. Chaque année, ainsi 5 ouvertures sur dimanche ou fériés sont validées.
- **La prime devanture** a été instituée finançant jusqu'à 40% des travaux de rénovation de façade dans une limite de 800 euros. 8 commerces ont ainsi bénéficié de l'opération depuis sa mise en place.
- De manière hebdomadaire, la commune effectue un **ramassage gratuit des cartons des commerçants**.
- L'aide administrative aux commerçants : Sur l'année 2025, la commune a été tout particulièrement en **soutien** des commerces de type ERP 5 établissement recevant du public, pour la constitution de leur dossier d'accessibilité.

De manière indirecte, la commune se doit de créer un environnement propice à la croissance économique et au développement durable. Les bonnes conditions d'installation et de développement des professionnels sont souvent superposables à celles de la

population. Elles sont plurielles : cela passe par exemple par le développement des infrastructures routières, un accès aux réseaux et en particulier à la fibre...

La présence d'une **gare ferroviaire** est précieuse. Sur intervention de la mairie, à la suite de sollicitations d'entreprises des secteurs privés et publics, un **arrêt supplémentaire** a été ouvert le matin sur le créneau 8h/8h30. La sortie d'autoroute, l'axe départemental constituent autant d'atouts pour attirer les entreprises et travailleurs. La possibilité de disposer de personnel qualifié est un enjeu important. C'est une demande fréquente des entreprises. La commune, dans ce but, a loué un de ses locaux à une agence d'intérim spécialisée dans des missions techniques.

Le dynamisme d'une commune est polymorphe : des infrastructures de transport aux commerces, services publics de proximité, France services, écoles, collège, professionnels de santé diversifiés. Une ville disposant d'espaces verts, d'associations dans des domaines d'actions variées, d'infrastructures sportives et culturelles constituent une opportunité de qualité de vie. Il existe réellement une transversalité de l'ensemble qui façonne l'attractivité du territoire...

## **Attractivité économique**

En termes de dynamisme et d'attractivité, il convient d'être objectif et pour ce de se référer aux chiffres... chiffre de population et chiffre de fiscalité des entreprises en tant qu'indicateurs d'attractivité.

### Chiffres de population

En 2025, la population totale compte 5914 habitants. La variation annuelle moyenne est de +1.2% de 2020 à 2025 suivant les chiffres de la BANATIC (Base Nationale sur l'Intercommunalité et les autres collectivités de la République Française). Sur le mandat, la population est passée de 5578 habitants en 2020 à 5914 en 2025 avec une croissance annuelle régulière.

### **Chiffres INSEE 2016/2022 de variation annuelle de population :**

- **France : +0.36%**
- **Dordogne : -0.1%**
- **Montpon Ménestérol : +1.2%**

### Chiffres de fiscalité

La fiscalité professionnelle comprend les taxes suivantes : la CVAE jusqu'à 2021, remplacée à partir de 2022 par la fraction de TVA, la CFE, la TASCOM et l'IFER. Elles correspondent respectivement à la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, la Cotisation Foncière des Entreprises, la Taxe sur les Surfaces Commerciales et l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux.

#### **Total annuel TVA + CFE + TASCOM + IFER**

- **2021 : 815 767 euros**
- **2022 : 838 441 euros**
- **2023 : 838 984 euros**
- **2024 : 887 064 euros**